

Habilitation maximale des diplômes d'ingénieur de l'ENSIL-ENSCI par la CTI



Les 5 diplômes de l'école sont habilités pour la durée maximale, soit pour 5 ans par la Commission des Titres d'Ingénieur.

La CTI est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. Elle a pour mission entre autre, **l'évaluation et l'accréditation de toutes les écoles d'ingénieurs françaises qui souhaitent être habilitées à délivrer un titre d'Ingénieur diplômé. Sur avis de la CTI, l'habilitation des écoles publiques est donnée par le ou les ministres concernés. L'habilitation des écoles privées est donnée par le ou les ministres concernés sur décision de la CTI.**

La Commission des titres d'ingénieur a donc émis un **avis favorable** au renouvellement, pour la **durée maximale de 5 ans** à compter du 1er septembre 2017, de l'accréditation de l'Université de Limoges à délivrer les titres suivants :

« Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs « ENSIL- ENSCI » de l'Université de Limoges » Spécialités **« Céramique industrielle », « Electronique et Télécommunications », « Génie de l'eau et Environnement », « Matériaux »** et **« Mécatronique »** en formation initiale sous statut d'étudiant.

Les points forts qui ont été remarqués par la commission d'audit sont : la politique et démarche qualité bien développée, les liens étroits entre la formation et les activités de recherche, la qualité des partenariats industriels, la bonne intégration de l'école dans l'écosystème du site, le fort développement de l'innovation et de l'entrepreneuriat, qui se traduit par des créations d'entreprises, la mise en place de pédagogies innovantes, comme le travail par projet, une vie étudiante bien développée et soutenue par l'école, l'aide à la mise en place d'un projet professionnel construit pour la recherche d'emploi, le soutien à la mobilité sortante des élèves ainsi que le suivi du devenir des diplômés sur le marché de l'emploi.

Cette habilitation pour la durée maximale de 5 ans ainsi que les remarques élogieuses de la CTI démontrent le dynamisme de la formation et attestent que la fusion de l'ENSIL et de l'ENSCI le 1^{er} Janvier dernier s'est passée dans d'excellentes conditions.

CONTACT :
Gaëlle Jarry - chargée de communication
Courriel : gaelle.jarry@unilim.fr
Tel : 05 87 50 25 10